

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-464	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

ECOLES - ACCUEILS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par

Leïla HARDY

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Education		17	07.06.2023	1	
POLE 4 Gestion financière		17	07.06.2023	12	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				11	2023-464

OBJET	ECOLES - ACCUEILS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES - TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2023
--------------	--

DL/JS

Chers Collègues,

La Ville a en charge l'organisation et la gestion des temps périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune. Ces temps comprennent les accueils du matin, du midi et du soir. L'inscription et la présence des enfants aux différents temps donnent lieu à la perception ou non, auprès des familles, de tarifs dont les montants sont réactualisés et fixés par le Conseil Municipal.

Les tarifs des accueils périscolaires applicables au 1^{er} septembre 2023 peuvent se présenter comme suit :

RESTAURANTS SCOLAIRES Maternelles et Élémentaires			Tarifs actuels En € T.T.C.	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2023 En € T.T.C.
Enfants flériens et classes spécialisées	Fréquence	Régulière 2,3 ou 4 repas/semaine	3,15	3,30
		Ponctuelle 1 repas/semaine ou non inscrit	3,35	3,50
Enfants hors Flers (sauf classes spécialisées) et personnel communal et assimilés participant aux activités des écoles			4,50	4,70
Tarif spécifique « panier repas » enfant de Flers			1,60	1,70
Tarif spécifique « panier repas » enfant hors Flers			2,20	2,30
Adultes et passagers			6,40	6,70

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-464	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

ACCUEILS MATIN, SOIR Maternelles et Élémentaires		TARIFS actuels En € TTC	Tarifs au 1^{er} septembre 2023 En € TTC
Matin	Maternelles	0,65	0,70
	Elémentaires		
Soir	Maternelles	0,75	0,80
	Elémentaires		
		17 h 30 - 18 h 15	0,35

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} septembre 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. Une ABSTENTION, celle de Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE